

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 juin 2006
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 9 juin 2006, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre de M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, portant sur l'examen par le Conseil de sécurité du mandat de la force multinationale et des dispositions prises concernant le Fonds de développement pour l'Iraq et le Conseil international consultatif et de contrôle.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Hamid **Al-Bayati**



**Annexe à la lettre datée du 9 juin 2006,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 15 décembre 2005, le peuple iraquien a élu son premier gouvernement constitutionnel, lequel a maintenant pris ses fonctions conformément à la Constitution permanente. Cet événement, qui est l'aboutissement du processus politique prévu par la Loi administrative transitoire et la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, constitue un pas gigantesque dans la démocratisation de l'Iraq. Cependant, si le peuple iraquien a réalisé des avancées majeures dans le domaine politique, il est primordial que le mandat de la force multinationale soit prorogé et que celle-ci continue de collaborer avec les forces de sécurité iraquiennes jusqu'à ce qu'elles puissent assurer seules la sécurité du pays.

Je sais que le mandat de la force multinationale doit être examiné, comme le Premier Ministre iraquien l'a demandé dans sa lettre du 27 octobre 2005 (voir annexe I de la résolution 1637 (2005) du Conseil de sécurité), et comme le Conseil de sécurité l'a décidé par cette même résolution.

À cet égard, le Gouvernement iraquien demande à la communauté internationale de continuer de l'aider à assurer la sécurité et la stabilité dans le pays, et à empêcher les terroristes ainsi que les fonds et le matériel qui leur sont destinés d'entrer en Iraq. Chacun sait que l'Iraq est aux prises avec une insurrection à laquelle prennent part des éléments étrangers et qui utilise des méthodes terroristes pour tenter d'empêcher l'Iraq de mener à bien la transition vers une démocratie pluraliste et de vivre en paix avec lui-même et avec ses voisins.

Le Gouvernement iraquien et la force multinationale ont entrepris de consolider les forces de sécurité pour que les Iraquiens puissent assumer la pleine responsabilité de leur sécurité. Des membres de toutes les communautés ethniques et religieuses de l'Iraq se sont associés à cet effort, comme le montre la diversité des volontaires qui s'enrôlent dans l'armée et dans les forces de sécurité iraquiennes.

Le Gouvernement iraquien se félicite de la présence de la force multinationale et de sa contribution à la sécurité et à la stabilité en Iraq. Il remercie les États participants pour le rôle que la force multinationale joue dans l'application de la résolution 1637 (2005) et en particulier pour la collaboration qu'elle apporte au Gouvernement iraquien pour toutes les questions de politique et de sécurité.

Le Gouvernement iraquien réaffirme sa gratitude pour les autres aides internationales qu'il reçoit dans le domaine de la sécurité, comme la mission de formation de l'OTAN, la force de protection de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et la coopération bilatérale en matière de formation des forces de sécurité iraquiennes.

Mon gouvernement escompte qu'à terme les forces iraquiennes assumeront la pleine responsabilité de la lutte contre l'insurrection armée et du maintien de la sécurité nationale. En attendant, il se félicite de la présence de la force multinationale pendant que l'Iraq poursuit sa transition démocratique et économique et sa reconstruction.

Je sais aussi que le moment est venu d'examiner le mandat du Fonds de développement pour l'Iraq et du Conseil international consultatif et de contrôle. Le Gouvernement iraquien souligne le rôle important que ces deux organes jouent en garantissant et en démontrant que les ressources pétrolières du pays sont utilisées de manière transparente au bénéfice du peuple iraquien. Nous reconnaissons qu'ils jouent un rôle essentiel qui consiste à confirmer aux donateurs et aux créanciers que l'Iraq gère ses ressources et ses dettes de manière responsable dans le meilleur intérêt de son peuple. À cet égard, le Gouvernement iraquien se félicite de ce que le Conseil de sécurité ait décidé, dans sa résolution 1637 (2005), de proroger les dispositions en vigueur.

Le Ministre des affaires étrangères
(Signé) Hoshyar **Zebari**
